CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

LEDEXIA — produits GrandPA Lighting (consoles MIDI / DMX modulaires)

Version 2 — en vigueur au 05/11/2026

Article 1 — Le vendeur

Les produits sont vendus par Philippe Cavalier, entrepreneur individuel (micro-entrepreneur), exerçant sous le nom commercial LEDEXIA (bureau d'études électronique, recherche et développement). LEDEXIA a conçu et fabrique les produits de la marque GrandPA Lighting. Dans les présentes CGV, « LEDEXIA » désigne le vendeur.

- SIRET : 510 937 733 00036 — code APE 2612Z
- Adresse : 8 galerie Jacques Lemercier, 38200 Vienne — aucun accueil du public, rendez-vous uniquement
- Téléphone : +33 (0)7 70 55 22 66, du lundi au vendredi, 9 h-12 h et 14 h-18 h, le samedi sur rendez-vous de 9 h à 12 h
- Courriel : contact@grandpalighting.com — site : https://grandpalighting.com
- TVA non applicable, article 293 B du Code général des impôts.

Article 2 — Champ d'application

Les présentes conditions générales de vente (CGV) s'appliquent à toute commande de consoles, tranches, cartes d'extension, accessoires, nodes Art-Net et prestations de réparation passée auprès de LEDEXIA, par un particulier (« consommateur ») ou par un professionnel. Toute commande vaut acceptation des CGV en vigueur au jour de la commande. Les règles propres aux professionnels figurent à l'article 14.

Article 3 — Produits

Les consoles GrandPA Lighting sont modulaires : chaque console est composée et configurée selon le besoin du client (tranche MASTER, tranches d'extension, cartes boutons, joystick, options). Les caractéristiques essentielles figurent sur le site et sur le devis. Les photos sont non contractuelles. Les logiciels tiers (notamment SUNLITE SUITE 3) et leurs interfaces ne sont pas vendus par LEDEXIA.

Article 4 — Prix

Les prix sont indiqués en euros, nets de taxes (TVA non applicable, art. 293 B du CGI). Ils ne comprennent pas les frais de livraison, à la charge du client et indiqués avant la validation de la commande. Le prix applicable est celui du devis accepté ou, à défaut, celui affiché au jour de la commande.

Article 5 — Commande

La commande est passée par courriel, par téléphone ou via le formulaire de contact du site. LEDEXIA adresse un devis récapitulant la composition de la console, le prix, les frais de livraison et le délai. La commande est ferme à l'acceptation écrite du devis (courriel suffit). Un récapitulatif est confirmé par courriel.

Les produits proposés avec un bouton « Ajouter au panier » sur la page Tarifs peuvent aussi être commandés et payés en ligne par PayPal : la commande est ferme au paiement, confirmé par courriel.

Article 6 — Paiement

Moyens acceptés : virement bancaire, Wero, PayPal, espèces (remise en main propre uniquement).

Les chèques ne sont pas acceptés.

Le paiement en espèces est limité par la loi à 1 000 € par opération pour un particulier résidant en France (15 000 € pour un non-résident ; article L. 112-6 du Code monétaire et financier).

Les produits sont expédiés ou remis après encaissement du prix, sauf accord différent écrit sur le devis.

Article 7 — Réserve de propriété

Les produits restent la propriété de LEDEXIA jusqu'au paiement complet du prix.

Article 8 — Livraison

- Remise en main propre, sur rendez-vous ;
- Expédition par Mondial Relais, ou autre transporteur convenu, frais à la charge du client.

Le délai de fabrication et de livraison est indiqué sur le devis. À défaut, la livraison intervient au plus tard 30 jours après la commande. En cas de retard, le consommateur peut, après une mise en demeure restée sans effet, annuler la commande et être remboursé (articles L. 216-1 et suivants du Code de la consommation). Pour un consommateur, les risques de perte ou d'endommagement lui sont transférés lorsqu'il prend physiquement possession du produit. Le client vérifie le colis à réception et signale tout dommage au transporteur et à LEDEXIA dans les meilleurs délais.

Article 9 — Droit de rétractation (consommateurs)

Le consommateur dispose d'un délai de 14 jours à compter de la réception du produit pour se rétracter, sans avoir à se justifier (articles L. 221-18 et suivants du Code de la consommation). Il informe LEDEXIA par une déclaration claire (courriel, formulaire en annexe, ou fonction « Renoncer au contrat ici » sur espace.grandpalighting.com/retractation.php), puis renvoie le produit complet, dans son état d'origine, au plus tard 14 jours après. Les frais de retour sont à sa charge. LEDEXIA rembourse toutes les sommes versées, y compris les frais de livraison initiaux (sur la base du mode le moins coûteux), au plus tard 14 jours après la rétractation ; le remboursement peut être différé jusqu'à la réception du produit. Une dépréciation due à des manipulations autres que celles nécessaires pour vérifier le produit peut être retenue.

Exception : conformément à l'article L. 221-28, 3° du Code de la consommation, le droit de rétractation ne s'applique pas aux consoles et produits confectionnés selon les spécifications du client ou nettement personnalisés (composition de tranches, cartes et options choisie à la commande). Le devis précise si le produit commandé relève de cette exception.

Article 10 — Garanties légales

Indépendamment de la garantie à vie (article 11), le consommateur bénéficie des garanties légales suivantes :

Le consommateur dispose d'un délai de deux ans à compter de la délivrance du bien pour obtenir la mise en œuvre de la garantie légale de conformité en cas d'apparition d'un défaut de conformité. Durant ce délai, le consommateur n'est tenu d'établir que l'existence du défaut de conformité et non la date d'apparition de celui-ci. La garantie légale de conformité emporte obligation pour le professionnel, le cas échéant, de fournir toutes les mises à jour nécessaires au maintien de la conformité du bien. La garantie légale de conformité donne au consommateur droit à la réparation ou au remplacement du bien dans un délai de trente jours suivant sa demande, sans frais et sans inconvénient majeur pour lui. Si le bien est réparé dans le cadre de la garantie légale de conformité, le consommateur bénéficie d'une extension de six mois de la garantie initiale. Si le consommateur demande la réparation du bien, mais que le vendeur impose le remplacement, la garantie légale de conformité est renouvelée pour une période de deux ans à compter de la date de remplacement du bien. Le consommateur peut obtenir une réduction du prix d'achat en conservant le bien ou mettre fin au contrat en se faisant rembourser intégralement contre restitution du bien, si : 1° le professionnel refuse de réparer ou de remplacer le bien ; 2° la réparation ou le remplacement du bien intervient après un délai de trente jours ; 3° la réparation ou le remplacement du bien occasionne un inconvénient majeur pour le consommateur, notamment lorsque le consommateur supporte définitivement les frais de reprise ou d'enlèvement du bien non conforme, ou s'il supporte les frais d'installation du bien réparé ou de remplacement ; 4° la non-conformité du bien persiste en dépit de la tentative de mise en conformité du vendeur restée infructueuse. Le consommateur a également droit à une réduction du prix du bien ou à la résolution du contrat lorsque le défaut de conformité est si grave qu'il justifie que la réduction de prix ou la résolution du contrat soit immédiate. Le consommateur n'est alors pas tenu de demander la réparation ou le remplacement du bien au préalable. Le consommateur n'a pas droit à la résolution de la vente si le défaut de conformité est mineur. Toute période d'immobilisation du bien en vue de sa réparation ou de son remplacement suspend la garantie qui restait à courir jusqu'à la délivrance du bien remis en état. Les droits mentionnés ci-dessus résultent de l'application des articles L. 217-1 à L. 217-32 du code de la consommation. Le vendeur qui fait obstacle de mauvaise foi à la mise en œuvre de la garantie légale de conformité encourt une amende civile d'un montant maximal de 300 000 euros, qui peut être porté jusqu'à 10 % du chiffre d'affaires moyen annuel (article L. 241-5 du code de la consommation). Le consommateur bénéficie également de la garantie légale des vices cachés en application des articles 1641 à 1649 du code civil, pendant une durée de deux ans à compter de la découverte du défaut. Cette garantie donne droit à une réduction de prix si le bien est conservé ou à un remboursement intégral contre restitution du bien.

Article 11 — Garantie à vie GrandPA : contrat de garantie commerciale

En plus des garanties légales, LEDEXIA garantit ses consoles, tranches et cartes pour toute leur durée de vie. Cette garantie est gratuite.

- Ce qui est couvert : toute panne ou défaut de fonctionnement, pièces et main-d'œuvre, ainsi que les frais de transport aller et retour de l'appareil (Mondial Relais, ou autre transporteur choisi par LEDEXIA) ;
- Étendue territoriale : France et Union européenne ;
- Garant : LEDEXIA — Philippe Cavalier, 8 galerie Jacques Lemercier, 38200 Vienne — +33 (0)7 70 55 22 66 — contact@grandpalighting.com ;
- Comment l'utiliser : contacter LEDEXIA (courriel, téléphone ou espace client) avec le numéro de série et une description de la panne ; un diagnostic à distance est proposé, puis l'envoi ou le dépôt sur rendez-vous ;
- Solution : réparation en priorité ; remplacement de la pièce ou de la tranche si la réparation est impossible ;
- La garantie suit l'appareil : elle reste valable en cas de revente.

Ne sont pas couverts : les dommages causés par un liquide renversé (boisson, coca…), des aliments ou objets tombés dans l'appareil (cacahuètes, miettes…), une chute ou un choc, une alimentation électrique inadaptée ou une surtension, une ouverture, modification ou réparation par un tiers, une utilisation non conforme à la notice ; l'usure esthétique normale (rayures, marques). Ces réparations restent possibles sur devis.

Cette garantie commerciale ne remplace pas les garanties légales de l'article 10, qui s'appliquent en tout état de cause. Le présent contrat est remis au client, sur papier ou par courriel, au plus tard à la livraison.

Article 12 — Logiciel et mises à jour

Les consoles intègrent un logiciel (firmware) développé par LEDEXIA. Le client en reçoit un droit d'utilisation avec l'appareil ; il ne peut ni le copier, ni le modifier, ni le désassembler. Les mises à jour sont gratuites ; la console signale leur disponibilité lorsqu'elle est reliée au réseau.

Article 13 — Données personnelles

Les données du client (nom, coordonnées, commande, numéro de série) sont utilisées uniquement pour traiter la commande, la livraison, la garantie et le service après-vente. Elles ne sont ni vendues ni cédées. Elles sont conservées le temps de la relation commerciale et des obligations légales (pièces comptables : 10 ans). Lorsqu'une console est reliée à Internet, elle transmet à LEDEXIA son numéro de série, ses versions de logiciel, son état de fonctionnement et les pannes détectées, pour proposer les mises à jour et assurer la garantie et le service après-vente. Le client peut accéder à ses données, les faire rectifier ou effacer en écrivant à contact@grandpalighting.com, et saisir la CNIL (www.cnil.fr).

Article 14 — Clients professionnels

Pour les clients professionnels : le droit de rétractation ne s'applique pas ; les factures sont payables à la date indiquée sur la facture ; tout retard entraîne des pénalités au taux de trois fois l'intérêt légal et une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40 € (articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce) ; les risques sont transférés à la remise du produit au transporteur ; la responsabilité de LEDEXIA est limitée au prix du produit concerné et exclut les pertes indirectes (perte d'exploitation, annulation de spectacle). La garantie à vie de l'article 11 s'applique également.

Article 15 — Médiation et litiges

En cas de difficulté, le client contacte d'abord LEDEXIA : une solution amiable est toujours recherchée. À défaut, le consommateur peut recourir gratuitement au médiateur de la consommation : **[NOM, ADRESSE ET SITE DU MÉDIATEUR — À DÉSIGNER]**.

Les CGV sont soumises au droit français. Le consommateur peut saisir la juridiction de son domicile ou du lieu de livraison. Pour les professionnels, les tribunaux du ressort du siège de LEDEXIA sont seuls compétents.

ANNEXE — FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(à compléter et renvoyer uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat)

À l'attention de LEDEXIA — Philippe Cavalier,
8 galerie Jacques Lemercier, 38200 Vienne — contact@grandpalighting.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la vente du bien ci-dessous :

Commandé le : ..... Reçu le : .....

Produit / numéro de série : .....

Nom du consommateur : .....

Adresse du consommateur : .....

Date : ..... Signature (uniquement en cas de formulaire papier) :